



CP 105 – non-ferreux Cahier de revendications 2019-2020

Point de départ: accord sectoriel pour 2 ans

Chapitre I – Sécurité

A. Travail & Sécurité d'emploi

- Prolongation et amélioration des clauses de sécurité d'emploi en cas de licenciement multiple.
- Limitation du recours au travail intérimaire et aux contrats temporaires.

B. Garantie de revenu

1. Amélioration du pouvoir d'achat

- Augmentation maximale des salaires et salaires minimums, le plus vite possible et avec effet rétroactif.
- Trajectoire de croissance pour l'augmentation des salaires minimums.
- Possibilité de prévoir une alternative aux éco-chèques.
- Pas d'application des salaires jeunes.
- Enveloppe entreprise avec une échéance et une position de repli.
- Amélioration ROCE.

2. Mobilité

- Amélioration de l'intervention patronale dans les frais de déplacement domicile – lieu de travail.
- Indemnité vélo égale à € 0,24/km, sans que cela puisse impacter négativement les travailleurs qui bénéficieraient actuellement de dispositifs plus avantageux.

3. Sécurité d'existence:

- Amélioration de l'indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire + pas de remise à zéro du compte
- Amélioration de l'indemnité en cas de déclassements, mutations et pour les travailleurs plus âgés / moins valides.
- Prolongation de toutes les dispositions à durée déterminée
- Indexation et amélioration de toutes les indemnités existantes
- Intervention dans les frais de garde d'enfant
- Intervention dans les frais d'accompagnement de carrière (externe)

4. La pension complémentaire

- En dehors de la marge disponible

5. Cadre sectoriel en ce qui concerne des formes alternatives de rémunération afin de contrer la prolifération en les abus



C. Formation

- Principe: la formation doit être une véritable formation.
- Évaluation formation permanente
- Instauration le droit individuel à la formation.
- Plans de formation: renforcement du rôle des organes syndicaux
- Prolongation des groupes à risque.
- Mêmes droits à la formation pour les intérimaires comptant 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise: maintien du système.

Chapitre II - Des carrières professionnelles de qualité

A. Planification de la carrière

1. Travail faisable

- Concrétisation CCT 104: prévoir une sanction pour l'employeur.
- Extension du congé de carrière.
- Extension système congé d'ancienneté
- Étendre le congé pour motifs impérieux, l'octroyer aussi en cas de circonstances imprévues / de violences conjugales.
- Politique sectorielle en matière de harcèlement, par exemple instauration d'une déclaration sectorielle de non-discrimination.

2. RCC

- Prolongation maximale de tous les régimes existants + souscrire aux CCT-cadres du CNT.

3. Emplois de fin de carrière

- Prolongation maximale de tous les régimes existants, y compris 50 ans avec 28 ans de carrière + souscrire aux CCT-cadres du CNT.
- Initiative paritaire en vue de la reconnaissance comme « métier lourd »

4. Crédit-temps

- Une alternative sectorielle pour le crédit-temps non motivé, y compris le droit de retrouver sa fonction et la protection contre le licenciement.
- Assouplissement du seuil de 5%.
- Ouverture maximale du crédit-temps avec motif: prévoir au niveau sectoriel un droit maximal au crédit-temps à temps plein et à mi-temps avec motif.



5. Petit chômage: modernisation de la réglementation

- Amélioration du petit chômage dans le cas du décès d'un proche au premier degré.
- Droit à 1 jour pour chaque travailleur l'année où son enfant fête ses 12 ans.
- Droit à une absence rémunérée pour cause de consultation médicale.

B. Participation et concertation

- Demande de respect pour les organes syndicaux au sein de l'entreprise.
- Augmentation du nombre de jours de formation syndicale.

Chapitre III – Statut unique du travailleur

- Poursuite des travaux du groupe de travail 224-105, y compris au sujet de la classification de fonctions, en tenant compte de la spécificité du secteur.

Chapitre IV – Défis sectoriels

- Return to work
- Environnement/climat

Chapitre V – Éléments techniques

- Prolongation des primes flamandes.